

# Procès-verbal de la réunion informelle du Conseil de fondation de l'AMA, Salt Lake City, le 8 février 2002

---

La réunion est ouverte à 10h00.

## 1. Bienvenue

LE PRESIDENT souhaite la bienvenue aux membres du Conseil de fondation de l'AMA présents à cette réunion ad hoc organisée à la veille des Jeux Olympiques d'hiver de Salt Lake City. Il salue également le Dr. Rogge, Président du CIO, et le remercie au nom de l'AMA pour l'appui extrêmement fort et cohérent apporté aux objectifs de l'AMA et à l'AMA elle-même. Il est essentiel que le CIO soutienne la lutte contre le dopage dans le sport puisque, sans l'appui du CIO, les efforts de l'AMA seraient sérieusement minés.

LE DR. ROGGE remercie le Président de ses aimables paroles. Le CIO est pleinement attaché à la lutte contre le dopage, et apportera un soutien total à l'AMA.

L'AMA a beaucoup évolué et d'excellents progrès ont été enregistrés. Il se félicite particulièrement de la décision de créer des agences régionales de l'AMA.

La collaboration du CIO sera totale ; sur le plan politique, le CIO prendra les mesures nécessaires recommandées par l'AMA.

Un défi délicat attend l'AMA en matière d'harmonisation des réglementations, et il sera nécessaire de renforcer les activités de recherche scientifique et d'éducation.

Il transmet les excuses du Prince de Mérode, empêché. Le Professeur Ljungqvist présidera la Commission médicale du CIO à la place du Prince.

Il est heureux que les Jeux Olympiques de Salt Lake City puissent disposer d'une équipe d'observateurs expérimentés, et réaffirme à l'AMA le soutien total apporté par le CIO aux activités de l'AMA.

LE PRESIDENT remercie le Président du CIO et lui remet un petit souvenir de l'AMA.

## 2. Appel nominal

LE PRESIDENT relève la présence de plusieurs visages nouveaux autour de la table.

Le Prince de Mérode est dans l'impossibilité d'assister à la réunion, et le Dr. Schamasch arrivera dès que possible pour le remplacer; M. Ricci Bitti est représenté par M. Fasulo; le Président est ravi de revoir Mme Di Centa; Mme O'Neill assiste à la réunion en qualité d'observatrice au nom de la Commission des athlètes du CIO; M. Ctvrtlik participe à titre officiel; M. Madden est présent au nom de l'USADA; M. Coderre a changé de portefeuille, et le nouveau Secrétaire d'Etat au sport amateur, M. De Villers, a pris sa place au sein de l'AMA; M. Kishida est représenté par M. Takashi; le Président se félicite de la présence de M. Rod Kemp, Ministre australien des Arts et des sports; Mme Donna De Varona est présente, et il la remercie de son aide pour lutter contre le dopage dans le sport; M. Mallard, Ministre néo-zélandais des Sports, est également présent, tout comme Mme Gigliotti, du Département d'Etat des Etats-Unis.

Le Président espère que les membres accepteront qu'il envoie des lettres de remerciements à M. Coderre et à Mme Kelly pour le soutien et l'aide qu'ils ont apporté à l'AMA dans les étapes initiales de sa formation.

M. CTVRTLİK relève la présence de M. Robert Houseman, chef d'état-major du Général McCaffrey.

## DECISION

Le Président écrira des lettres de remerciements à M. Coderre et à Mme Kelly pour leur apport considérable à l'AMA.

### 3. L'AMA à Salt Lake City

LE DIRECTEUR GENERAL remercie le CIO de soutenir l'AMA à Salt Lake City. L'AMA est présente à Salt Lake City pour assumer trois fonctions principales: le bureau de l'AMA, chargé d'assurer la liaison avec les mandants et de rencontrer les FI et les CNO; la campagne de sensibilisation (incluant le passeport de l'athlète); et le programme des observateurs indépendants, représenté par M. Howman.

Il se félicite que l'AMA puisse être présente aux Jeux Olympiques pour assumer ces fonctions.

#### – 3.1 Mise à jour concernant le passeport et l'apprentissage électronique

M. KOSS fait savoir aux membres que le passeport de l'athlète a été lancé la veille, et que plus de 50 athlètes s'y sont déjà inscrits.

Il présente aux membres le site Internet et relève qu'il jouit d'une sécurité élevée. Le site comprend un profil d'athlète; un récapitulatif des tests; un calendrier permettant de localiser les athlètes jour après jour; une liste des substances interdites, émanant du CIO ainsi que des diverses FI; des liens avec les différentes FI; et un guide des substances interdites destiné aux athlètes, rédigé en six langues et contenant des informations plus détaillées sur chaque substance.

Les athlètes pourront s'inscrire à partir de n'importe quel ordinateur, mais devront aller vérifier leur signature au Village olympique, où ils recevront un autocollant et un passeport imprimé.

La partie principale du programme tient à ce qu'il est destiné aux athlètes propres. Le but est que les athlètes y adhèrent volontairement.

Le deuxième volet du projet fait appel à des possibilités de centre d'échange d'informations, et le troisième visera à impliquer les mesures hématologiques en liaison avec la disponibilité éventuelle d'études longitudinales en ligne.

Le projet d'apprentissage électronique a également été lancé la veille. Il est lui aussi accessible par le site du passeport, et s'adresse aux jeunes enfants.

M. Koss remercie la Commission européenne d'avoir contribué à financer le projet, et espère que ce partenariat se poursuivra.

Le projet a reçu des réactions favorables assez nombreuses dans la presse la veille.

Il remercie également l'USADA de son partenariat en liaison avec le projet du passeport ; le passeport de l'USADA est similaire au passeport de l'AMA.

M. CTVRTLİK félicite M. Koss d'avoir fait un excellent travail. L'idée du petit cadeau est excellente, et donne au projet de passeport un aspect raffiné.

Des résultats du CIO figureront-ils sur le site?

M. AJÁN déclare que l'IWF est l'une des premières FI à avoir émis un passeport de l'athlète en 1995, et compte actuellement plus de 7.000 athlètes détenant un passeport. Il souhaite savoir de quelle manière le passeport de l'AMA sera distribué.

Un problème tient également à ce que les athlètes n'emportent pas toujours leur passeport avec eux lors des manifestations. Que peut-on faire dans de tels cas?

M. FASULO demande si, au cours du processus d'inscription, les athlètes reçoivent des explications sur la manière dont leurs informations seront utilisées.

M. KOSS demande au Professeur Ljungqvist de répondre à la question de M. Ctvrtlik concernant la disponibilité en ligne des résultats des tests du CIO.

LE PROFESSEUR LJUNGQVIST déclare qu'il est dans l'intérêt du CIO de fournir à l'AMA toute information éventuellement requise. Il en discutera avec le CIO.

M. KOSS remercie M. Aján de ses observations. S'agissant de la distribution du passeport, elle est assurée pour l'instant dans le cadre d'un projet pilote. L'AMA aimerait travailler avec les FI et distribuer le passeport si possible lors des manifestations internationales. Le passeport sera introduit aux Jeux du Commonwealth ainsi qu'aux Jeux Olympiques d'Athènes de 2004 pour les FI d'été.

Les FI jouent un rôle essentiel pour la réussite de ce programme.

Les athlètes pourraient donner leurs passeports à signer à l'AMA s'ils les ont oubliés pour un test donné.

M. Koss précise à l'intention de M. Fasulo que de nombreuses incidences juridiques sont en jeu, mais que les athlètes sont informés des implications au moment de signer le contrat.

Il remercie M. Howman, le Comité du Passeport et tout le personnel impliqué dans le projet.

LE PRESIDENT déclare que s'agissant de la distribution du passeport, l'AMA devra être aussi opportuniste que possible et profiter autant que faire se peut des FI, des CNO et de leurs manifestations respectives afin de faciliter la distribution des passeports.

Quant à l'oubli éventuel du passeport par les athlètes, ces derniers devraient s'habituer à voyager avec deux passeports.

Il remercie M. Koss d'avoir tenu bon et faire avancer l'idée. L'AMA a de la chance d'avoir reçu un financement de la CE pour son projet d'apprentissage électronique.

#### DECISIONS

1. Le Professeur Ljungqvist abordera la question de la fourniture des résultats de tests du CIO à l'AMA en vue de leur utilisation dans le projet de passeport.
2. La mise à jour concernant le passeport et l'apprentissage électronique est approuvée.

#### – **3.2 Programme des observateurs indépendants**

M. HOWMAN déclare que l'équipe des observateurs indépendants a suivi un stage de formation en Finlande en décembre 2001. Un bureau des observateurs indépendants a été mis sur pied à Salt Lake City le 29 janvier, et les observateurs ont eu beaucoup à faire en observant toutes les étapes du processus de contrôles antidopage et de gestion des résultats, puis en établissant leurs comptes-rendus pour l'AMA. Leur rapport sera mis à disposition du Comité exécutif vers le mois d'avril 2002, avant d'être rendu public.

LE PRESIDENT relève que M. Howman a bien réussi à obtenir une coopération instantanée bien meilleure à Salt Lake City que cela n'avait été le cas à Sydney, et le félicite pour ce succès.

#### DECISION

Le rapport des observateurs indépendants est approuvé.

#### **4. Rapport concernant le déménagement / le personnel**

M. NIGGLI renvoie au rapport figurant dans le dossier remis aux membres (Annexe).

M. DE VILLERS est heureux de noter que, s'agissant des formalités, le gouvernement canadien est en train de satisfaire aux demandes de plus de transparence, et confirmera dans un avenir très proche tous ses engagements financiers et autres.

LE PRESIDENT déclare qu'il hésite à conclure des contrats de travail ou à faire déménager quiconque au Canada avant que tout ne soit réglé. Il serait reconnaissant que la question puisse être mise sur une voie prioritaire, et que l'on y donne un coup d'accélérateur.

M. DE VILLERS répond que telle était l'intention. Il ne reste plus qu'à régler des formalités.

LE DIRECTEUR GENERAL fait rapport sur les effectifs de l'AMA (Annexe).

#### DECISION

Le rapport concernant le déménagement/ le personnel est approuvé.

#### **5. Financement / CCILLDS**

LE PRESIDENT déclare que l'Australie a payé sa contribution à l'AMA pour 2002.

LE SENATEUR KEMP informe le Président que la question du financement a franchi toutes les étapes gouvernementales en Nouvelle-Zélande, et que la contribution sera versée à l'AMA.

LE PRESIDENT souligne que la question du financement gouvernemental est très grave, et espère que tous les gouvernements honoreront leur engagements financiers. Les Statuts de l'AMA exigent que les paiements soient effectués au 1<sup>er</sup> janvier 2002, mais il comprend bien que cela n'ait pas été possible. Il souhaite savoir exactement quand et comment les contributions gouvernementales seront versées d'ici la prochaine réunion. La crédibilité de l'AMA serait gravement atteinte si les membres ne pouvaient pas tenir leurs engagements.

M. WALKER déclare qu'en Europe, suite au discours de Mme Reding lors de la réunion du Conseil de fondation en décembre 2001, la contribution de la région européenne sera harmonisée par le biais du Conseil de l'Europe, à l'aide des échelles de contributions utilisées pour répartir les quote-parts entre les 48 pays différents.

Des discussions, tant formelles qu'officieuses, sont en cours quotidiennement, et le comité des Ministres étudie la question régulièrement. Tout porte à croire que l'entente relative à la part continentale conclue au Cap sera acceptée par les Etats membres et que les contributions seront versées. Il a bon espoir qu'une série de décisions claires sera prise d'ici la fin du mois ou au début du mois prochain.

M. DE VILLERS précise qu'il a bon espoir que les engagements pris seront honorés, même si des détails restent encore à régler à ce stade.

M. TAKASHI fait savoir au Président que le Japon continue à discuter de la question avec le Ministre compétent.

LE PRESIDENT charge M. Takashi et le Japon de coordonner l'ensemble de l'Asie. Il compte sur les gouvernements, en relevant que l'avenir de l'AMA dépend dans une très large mesure de l'engagement financier des gouvernements autant que de leur participation.

M. REEDIE déclare que le temps disponible pour réunir les fonds n'est pas illimité du point de vue financier. L'AMA s'est engagée à réaliser un programme très lourd, et les fonds seront nécessaires.

M. VERBRUGGEN demande ce que stipulent les Statuts de l'AMA en cas de retard de paiement ou de non paiement.

LE PRESIDENT répond que les Statuts stipulent que les membres qui ne s'acquitteraient pas de leur part n'auraient plus le droit de siéger autour de la table. Il préfère néanmoins ne pas envisager sérieusement cette hypothèse: il est plus important que tous les gouvernements payent leur contribution.

#### DECISION

Des informations précises sur la date et la manière dont les gouvernements doivent contribuer à l'AMA seront fournies à la prochaine réunion.

### **6. Mise à jour du Code**

M. WADE signale aux membres que les travaux concernant le Code n'ont pas beaucoup avancé depuis la dernière réunion, mais que les plans et les activités progressent convenablement. Il renvoie au rapport que les membres ont reçu dans leur dossier (Annexe).

Il a eu l'honneur de présenter le Code à la Commission des athlètes du CIO, où ce document a été bien accueilli.

M. KOSS déclare que la Commission des athlètes du CIO tient énormément à constituer un groupe d'athlètes chargés de se pencher sur le Code de l'AMA et de l'examiner. Le CIO a recommandé à l'AMA que ce groupe soit placé sous la responsabilité de l'AMA. Certains athlètes en activité qui ne sont pas membres de l'AMA ont été proposés.

LE PRESIDENT répond que l'AMA se félicite de la participation des athlètes, mais que ceux-ci doivent comprendre qu'ils devront s'investir à fond dans ce projet, qui exigera un travail concentré sur une période de deux ans.

M. KOSS évoque certains problèmes financiers liés à cette question.

LE PRESIDENT affirme qu'il n'a pas d'états d'âme s'il faut payer, à condition que l'AMA en ait pour son argent.

M. WALKER fait référence à la date limite du 15 février. Les réactions à cette date ont été très positives, et comportent des remarques constructives et utiles. Il félicite l'équipe pour son travail de qualité. La structure du Code est très appréciée.

Bon nombre des personnes ayant réagi ont pris la liberté de dire que le Code lui-même devait être bref et concis.

M. SHARMA relève qu'un comité a été constitué, sous sa présidence, avec pour mission d'élaborer les modalités garantissant un sport sans dopage en Inde. Le travail réalisé par l'équipe chargée du Code sera manifestement d'une grande utilité pour son comité.

Tous les aspects utiles du Code devront être appliqués de manière universelle. Les divers pays se trouvent à des stades de développement différents. Le Code devra également être uniforme, mais l'AMA devra tenir compte du fait que certains pays pourront avoir besoin d'aide pour atteindre les niveaux internationaux convenus.

LE PRESIDENT se déclare ravi d'un tel progrès en Inde.

L'AMA a pour objectif de se doter d'un Code universel assorti d'une application uniforme.

Il incite les représentants des autorités publiques, dans l'optique de leur réunion d'avril 2002 à Kuala Lumpur, à se consulter au niveau continental et à arriver à la réunion munis de propositions prêtes à être mises en œuvre.

A compter du printemps 2003, le mécanisme devra avoir commencé, afin que l'AMA puisse avoir un Code applicable aux Jeux Olympiques d'Athènes de 2004.

Il demande également aux membres de ne pas identifier de problèmes tant qu'ils n'ont pas de solution à y proposer.

LE PROFESSEUR LJUNGQVIST a un problème, mais aussi une solution à proposer. Le problème tient à ce qu'une partie importante du Code porte sur l'élaboration de la liste des substances interdites. La nouvelle liste de l'AMA s'appliquera à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2003, si bien que le temps disponible pour élaborer la nouvelle liste reste très restreint. Il propose qu'une personne au secrétariat de l'AMA soit chargée de coordonner le travail dès à présent, puisqu'il est impossible que les membres du comité le fassent sur une base volontaire.

LE PRESIDENT est d'accord. Un membre du personnel sera chargé de coordonner immédiatement le travail concernant la liste.

LE DR. GARNIER signale aux membres que le Code a été présenté le 21 janvier 2002 à Marrakech lors d'un séminaire de représentants des gouvernements et des CNO, et a été bien accueilli par les 37 pays participants. L'attention a été attirée sur la nécessité de placer le Code dans un cadre juridique public au niveau national.

Le Groupe de suivi de la Convention antidopage du Conseil de l'Europe progresse et tiendra l'AMA informée dès que des propositions concrètes pourront être faites.

LE PRESIDENT déclare que l'AMA aurait besoin qu'un ou plusieurs gouvernements soient disposés à prendre les choses en main et à les faire avancer. C'est là un élément fondamental, et tous les membres devraient appliquer les mêmes règles du jeu.

M. DE VILLERS affirme que le Canada est disposé à continuer à travailler dans ce sens.

M. HOWMAN relève qu'un groupe de travail au niveau gouvernemental étudie la question de la nationalisation du Code et soumettra une proposition à Kuala Lumpur.

M. KOSS fait référence à la proposition consistant à élaborer deux listes: une relative à la santé et à la sécurité et une autre concernant l'amélioration des performances. De plus amples éclaircissements sont nécessaires, mais la proposition a été bien accueillie par les athlètes.

LE PRESIDENT déclare que le comité reviendra sur cette question et fera des recommandations au Conseil de fondation, qui devra prendre les décisions politiques requises en tenant compte des aspects scientifiques, mais aussi juridiques de telles décisions.

Il est nécessaire de conserver la pression et d'élargir la base de consultation.

## DECISIONS

1. Un membre du personnel de l'AMA sera chargé de coordonner immédiatement le travail concernant la liste.
2. La mise à jour du Code est approuvée.

### **7. Mise à jour concernant les contrôles hors compétition**

M. KOEHLER donne lecture de son rapport (Annexe), en soulignant que l'AMA s'adressera davantage aux FI à l'avenir.

M. TALLBERG déclare qu'une réunion informelle de la Commission des athlètes du CIO a eu lieu au cours de laquelle deux cas ont été discutés. En ce qui concerne l'athlète estonienne dont le résultat de tests a été tout d'abord positif, puis négatif, l'avis a été que les athlètes devraient être protégés et qu'à ce titre, il ne fallait pas que des informations soient communiquées à la presse. Ensuite, eu égard au lugeur letton, la Commission des athlètes a pleinement soutenu la position adoptée par l'AMA lors de la session du CIO. La Commission a également demandé à M. Koss de faire une déclaration sur ce sujet.

M. BESSEBERG félicite les personnes chargées des contrôles hors compétition. Une excellente coopération existe entre l'AMA et les FI. Il demande que cette coopération soit maintenue, et que les agences nationales antidopage soient également impliquées. De cette manière, les trois parties seraient en mesure d'effectuer des tests d'athlètes plus ciblés et de coordonner leur travail.

Le rapport devrait être remis à la presse afin de dissiper tout malentendu concernant les prétendus 27 rapports de laboratoire positifs.

M. HOWMAN demande si l'on connaît le nombre d'athlètes ne s'étant pas présentés: ceux que le consortium n'avait pas réussi à localiser.

En ce qui concerne le cas de dopage de lugeurs, la FIBT a infligé une sanction ne figurant pas dans ses règles, qui a été corroborée par la décision rendue la veille par le TAS. Le TAS n'a pas pu intervenir parce que ni le CIO, ni l'AMA n'avaient le pouvoir de faire appel de la décision.

Le Comité Légal devrait examiner tout contrat futur avec la FIBT parce que l'AMA devrait imposer des conditions très rigoureuses avant de signer un tel contrat.

Le Comité du Code devrait étudier la suggestion faite par le TAS, visant à donner au CIO et à l'AMA le droit de faire appel lors de tels cas de dopage.

M. KOSS dit que s'agissant des contrôles hors compétition, il a été saisi de deux cas où le personnel chargé des tests a prétendument établi un procès-verbal inexact et s'est comporté de manière inappropriée. Le premier cas s'est produit avec des patineurs de vitesse à Park City en décembre, et le second concernait des nageurs à Canberra. Les contrôles antidopage pourraient être renforcés. On a entendu parler d'athlètes laissés seuls, et d'autres pour lesquels l'identification était insuffisante.

Il estime également que la question des sanctions devra être examinée.

LE PRESIDENT demande à M. Koss de transmettre les détails de chaque cas à M. Koehler.

LE PROFESSEUR LJUNGVIST relève que le rapport est encourageant, puisque les contrôles hors compétition font partie des tâches essentielles de l'AMA.

Les agences nationales devraient être mises à contribution, mais il rappelle que sa conception des contrôles hors compétition est que ces contrôles doivent être inopinés. Si des agences nationales étaient recrutées pour coopérer avec l'AMA, l'AMA devrait exiger que les contrôles soient des contrôles hors compétition sans avertissement préalable.

En ce qui concerne les 27 cas signalés, ceux-ci soulèvent le problème de la politique d'information de l'AMA. Qui est habilité à rendre publics les résultats des tests?

Selon lui, les résultats de l'AMA devraient être transmis aux FI concernées et traités par elles.

S'agissant des deux cas positifs cités, l'AMA devrait identifier les athlètes ayant triché et protéger les autres. Malheureusement, la réputation de la skieuse de fond estonienne a sans doute été

détruite, alors qu'elle n'était pas coupable. L'AMA pourrait faire quelque chose à propos des cas tels que celui du joueur de la NHA découvert avec un diurétique et qui avait été exonéré. Cela n'aurait pas dû se passer ainsi, en d'autres termes, le nom de cet athlète a été révélé à tort par les médias. Il n'existe pas de mécanisme relatif à la demande d'exonération concernant ce genre de substances interdites. Le Professeur Ljungqvist souhaiterait que l'AMA veille à ce que les FI aient un mécanisme en place pour accorder des exemptions en vue de l'utilisation de substances interdites.

LE PROFESSEUR DE ROSE mentionne la question des athlètes qui ne se présentent pas aux contrôles. Tous les contrats n'ont pas la même approche. La FINA, par exemple, est très stricte, mais d'autres FI n'autorisent pas les ententes préliminaires, de sorte qu'il n'est pas équitable de critiquer les organisations effectuant les contrôles hors compétition, qui se contentent de faire ce à quoi les obligent les contrats avec les FI.

M. VERBRUGGEN parle de l'athlète ayant eu des résultats positifs avec l'échantillon A, puis négatifs avec l'échantillon B. Cela le surprend, car certaines FI veulent que leurs athlètes soient sanctionnés dès que l'analyse A a été achevée. L'UCI ne procède pas de cette manière, et a été critiquée parce qu'elle ne sanctionne pas ses athlètes immédiatement après une analyse A positive.

Les cas récents d'échantillons A positifs et d'échantillons B négatifs étaient dus à une erreur de laboratoire. Dans l'intérêt des athlètes, l'UCI ne publie aucune déclaration tant que l'échantillon B n'a pas confirmé l'échantillon A. Il considère que l'échantillon B devrait confirmer l'échantillon A avant que les résultats ne soient rendus publics.

M. BESSEBERG cite le cas de la skieuse de fond estonienne. Le président et le secrétaire général de la FIS avaient confirmé que la fédération estonienne avait annoncé le résultat, de sorte qu'il n'y a aucune raison de critiquer l'AMA ou la FIS pour avoir annoncé ce résultat.

LE PRESIDENT estime lui aussi que l'AMA ne s'est rendue coupable d'aucune violation de confidentialité. La fédération nationale a publié le nom et le résultat 'positif' avant l'analyse de l'échantillon B.

M. REEDIE déclare que ces 18 derniers mois, l'AMA a sans doute rassemblé beaucoup d'informations en interne sur des situations délicates et sur la manière dont les diverses fédérations traitent un même problème différemment. A court terme, il doit être possible pour l'AMA de demander à une fédération d'envisager, dans ses règles, d'aborder la question d'une manière différente. Il est probable que lorsque le Code sera introduit, une partie sera constituée par un ensemble de règles types, qui devront amalgamer toutes les meilleures pratiques du monde ; dans ce sens, on peut espérer qu'un aussi grand nombre de fédérations que possible adopteront et appliqueront ces règles types.

Lorsque le Président s'adressera à la presse aujourd'hui, il devrait fournir quelques statistiques extraites du rapport.

M. HOWMAN déclare que tous les membres doivent savoir que les contrats relatifs aux contrôles hors compétition ont été signés à condition que les règles des FI soient respectées. L'AMA ne tient pas à se retrouver dans une position de conseillère juridique des FI, parce que cela engagerait alors la responsabilité de l'AMA si un problème juridique se posait par la suite. Les débats de ce matin ont montré qu'une évolution pouvait s'avérer nécessaire, ce qui sera le cas lorsque le Code sera en place. Les négociations à ce jour se fondent sur le fait que les FI doivent respecter leurs propres règles. Si l'AMA devait demander aux FI de modifier ces règles, cela constituerait un changement de politique auquel il conviendrait de réfléchir.

LE PROFESSEUR LJUNGQVIST note qu'il est heureux pour l'AMA qu'aucun des deux cas regrettables n'ait été de la faute de l'AMA. Cela a constitué une expérience importante pour l'AMA.

En ce qui concerne les échantillons A et B, le résultat A était tangent et l'échantillon B se situait juste en dessous de la limite.

L'IAAF n'annonce pas les résultats à la suite d'un échantillon A positif, mais suspend l'athlète en question de la compétition, puisqu'il faut des mois pour clarifier l'échantillon B et que dans la plupart des cas, l'échantillon B confirme le résultat de l'échantillon A. En conclusion, un athlète doit être suspendu, mais son nom ne doit pas être publié à la suite d'un échantillon A positif ; si par la suite, l'athlète est reconnu coupable, il pourrait être interdit pour deux ans moins la période déjà purgée.

LE PRESIDENT signale aux membres que dans l'affaire concernant le hockey sur glace, il n'y aurait eu aucun problème si le médicament avait été déclaré au moment du contrôle. Le médicament

n'avait pas été déclaré, puis la FI avait publié le nom de l'athlète, sans qu'il soit possible de savoir exactement pourquoi.

M. LARFAOUI note que l'échantillon B confirme l'échantillon A dans 99,99% des cas, plutôt que dans 90% des cas. L'échantillon B doit-il être conservé? Le même laboratoire analyse l'échantillon A, puis l'échantillon B, de sorte qu'il n'y a pas de second avis. Un laboratoire différent devrait être utilisé pour fournir un second avis.

Après les résultats de l'échantillon A, la FINA suspend les athlètes à titre provisoire, mais ne publie pas les noms tant que l'échantillon B n'a pas confirmé le résultat positif.

M. KOSS estime qu'il est nécessaire de se concentrer sur le nombre de cas positifs pour les médias. Cela contredirait l'avis généralement répandu selon lequel tous les sportifs se dopent. Moins de 1% des athlètes ont des résultats de tests positifs. Il y a beaucoup de fumée, mais en tout cas pas de feu.

M. KOEHLER précise que le pourcentage d'athlètes ne se présentant pas aux contrôles est d'environ 4%. Ce point est lié à la question des informations sur la localisation des athlètes. La FINA et l'IAAF ont d'excellents programmes, mais toutes les FI doivent se trouver au même niveau. L'AMA lancera un projet pilote auprès de certaines fédérations afin d'aider à obtenir des informations permettant de localiser les athlètes.

Il signale à M. Koss que toute réaction à la collecte des échantillons est la bienvenue, et le remercie de porter ces cas à son attention. Toute réaction est positive, car elle ne peut que contribuer à améliorer le programme.

S'agissant de l'affaire estonienne, il tient à préciser que ce test n'avait pas été effectué par l'AMA.

Quant à la NHL et à la Fédération internationale de hockey sur glace, le président de la Commission médicale a contacté l'AMA en vue de réviser ses règles et règlements. Un tiers a accepté de réviser ces règles, ce qui se fera après les Jeux Olympiques de Salt Lake City.

En ce qui concerne les accords portant sur les contrôles hors compétition, les contrats avec la DFSC et les agences nationales antidopage exigent que les tests soient inopinés.

LE PRESIDENT souligne la nécessité de veiller à ce qu'il soit compris qu'un résultat élevé ne correspond pas nécessairement à un cas de dopage positif. Il souhaite que l'AMA soit en mesure d'annoncer les résultats élevés pour des raisons de transparence, et du fait que l'AMA, en tant que gestionnaire des résultats, s'attend à apprendre ce qui s'est passé en liaison avec ces résultats élevés.

L'AMA attend encore la signature des fédérations d'escrime, de football, de handball et de tennis. L'AMA a un accord avec la FIFA, et la FIFA mettra à disposition de l'AMA son réseau d'agents de contrôle antidopage, ce qui économisera à l'AMA des frais très importants dans certains pays. Une occasion sera trouvée pour annoncer le contrat avec la FIFA le mois prochain, avant la Coupe du monde de 2002.

Pourquoi n'existe-t-il pas d'accords avec les fédérations d'escrime, de handball et de tennis? Faudrait-il que l'AMA révèle publiquement que ces fédérations n'ont pas signé d'accord?

M. KOEHLER relève que l'AMA avait à l'origine un accord avec les trois FI mentionnées par le Président, mais que cet accord a été amendé (pour inclure la divulgation de tous les résultats positifs émanant des athlètes) et que ces trois FI ne l'ont pas encore signé. La fédération de handball signera l'accord, et la fédération d'escrime a également indiqué son intention de le faire. L'ITF a des problèmes avec l'ATP et les instances professionnelles de coordination, et a proposé à l'AMA d'utiliser ses propres agents de contrôle pour effectuer les tests ; cette proposition est à l'étude. En conclusion, il existe des accords, mais ils ne sont pas encore signés.

LE PRESIDENT demande à M. Koehler de veiller à ce que les fédérations signent les accords, et de leur dire qu'à défaut, l'AMA annoncerait publiquement l'existence éventuelle d'un problème puisqu'elles ne veulent pas signer.

## DECISIONS

1. M. Koehler veillera à ce que les fédérations d'escrime, de handball et de tennis signent les accords nécessaires.



2. La mise à jour concernant les contrôles hors compétition est approuvée.

## 8. Divers

### – Asthme

M. KOSS soulève la question de l'asthme, de la procédure relative aux contrôles en cas d'asthme et de la documentation des athlètes utilisant des beta-2 agonistes.

Il y a eu un tollé parce que certains athlètes auraient pu ne pas recevoir l'autorisation d'utiliser des agonistes avant leur épreuve. La méthode de contrôle a été en butte à des critiques, si bien que les athlètes n'ont pas pu donner le meilleur d'eux-mêmes. Ce problème est permanent. Le président de la Commission médicale du CIO pourrait-il apporter des éclaircissements? Une pétition a circulé au Canada, en Norvège, au Royaume-Uni, en Suède et dans deux autres pays. Il est accepté qu'il faut prévenir l'utilisation abusive de médicaments contre l'asthme.

LE PROFESSEUR LJUNGQVIST signale aux membres que la veille au soir a eu lieu une réunion de la Commission médicale du CIO et des médecins d'équipes, qui a été consacrée pour l'essentiel à discuter de la question de l'asthme. Le consensus a été qu'une forme de lutte contre l'utilisation abusive des beta-2 agonistes est nécessaire. On demande désormais aux athlètes un certificat médical clair, avant de les tester pour l'asthme. Dans bon nombre de cas, on ne possède aucune preuve d'asthme chez les athlètes testés, et l'approche consistant à réglementer l'utilisation des médicaments contre l'asthme a été pleinement soutenue la veille.

La question est importante, mais il estime qu'elle a été traitée la veille, avec l'obtention de l'accord mutuel de la Commission médicale du CIO et des médecins d'équipes. Il est certain que l'approche retenue a été la bonne.

### DECISION

Le Comité de la Liste étudiera plus en profondeur la question des médicaments contre l'asthme.

### – Accréditation de laboratoires

M. SHARMA déclare que l'Inde tient énormément à adhérer à la campagne pour un sport sans dopage, et a soumis une candidature en vue de l'accréditation d'un laboratoire en Inde. Il demande que cette candidature soit examinée en urgence.

LE PRESIDENT répond que l'AMA veillera à ce que la demande de M. Sharma soit traitée par le CIO.

### DECISION

L'AMA veillera à ce que la demande d'accréditation d'un laboratoire en Inde déposée par M. Sharma soit étudiée en urgence par le CIO.

### – EPO

LE PRESIDENT met en lumière plusieurs problèmes importants: l'EPO et le schisme entre les scientifiques; le lieu où se trouvent les athlètes; le rapport sur le budget en matière de recherche; et le fait que l'AMA devrait écrire à la FIBT pour demander des explications sur ce qui s'est passé dans l'affaire de dopage lettonne.

Le premier problème tient à ce que l'une des discussions les plus controversées s'est centrée sur ce qui peut être considéré comme un test convenable de dépistage de l'EPO. Il existe des types d'EPO différents disponibles, et il serait bon de donner suite à la décision de faire examiner la question de manière indépendante sur le plan scientifique. Il mentionne le projet de document retraçant les questions scientifiques à trancher (Annexe).

Il existe deux écoles de pensée: l'une pense que l'analyse d'urine à elle seule suffit pour dépister l'EPO, et l'autre considère qu'une analyse combinée de l'urine et du sang est nécessaire pour obtenir un résultat certain.

L'AMA doit poser des questions avant de progresser et de prendre des décisions en matière de financement et de tests.

Il est assez clair que très bientôt, de l'EPO de synthèse sera impossible à distinguer de l'EPO produite naturellement. Dans l'intervalle, il ne tient pas à garder les yeux fixés sur l'horizon pendant que quelqu'un lui vole les roues de sa voiture à son nez et à sa barbe. Il se peut que l'AMA doive adopter une approche de ce problème en deux volets. A son avis, tant que l'AMA n'aura pas reçu de conseils indépendants, les membres resteront dans le flou.

Il considère que l'AMA doit engager une personne totalement éloignée de l'AMA pour conseiller les membres sur cette question.

M. KEMP déclare qu'il écrira à l'AMA dès que possible pour transmettre la position de son pays concernant le projet de document. Il apportera une réaction, bien qu'il puisse s'avérer difficile d'obtenir des réponses définitives aux questions du projet.

M. VERBRUGGEN souhaite demander à l'AMA d'étudier immédiatement et de manière indépendante la question de la détection de l'EPO. On trouve actuellement sur le marché une nouvelle forme d'EPO artificielle, en vente sur Internet. Les experts de l'UCI estiment que la méthode française de dépistage de l'EPO recombinée est suffisante, mais exige certains ajustements. L'UCI effectuera des analyses d'urine sur les personnes ayant utilisé le nouveau produit d'EPO artificielle.

Bien que les nouvelles soient encourageantes, il souhaite que des mesures immédiates soient prises par l'AMA, vu l'imminence du danger: ce produit est disponible et des mesures doivent être prises sans tarder pour voir si le test traditionnel de dépistage de l'EPO peut être utilisé.

L'hémoglobine Reticulum, ou hémoglobine de synthèse, est sur le marché, et est apparemment facile à détecter dans l'urine. Le Professeur Catlin a élaboré une méthode de détection, mais il n'existe pas de méthode officiellement validée, de sorte qu'il demande que l'AMA prenne une initiative immédiate pour voir si cette méthode est valable, afin que l'on puisse dire aux athlètes qu'il existe un test pour ce produit. Ces deux questions sont pressantes et, de son avis, absolument essentielles.

#### DECISION

Après la réunion et d'ici la fin février, toute question concernant l'EPO sera transmise au Président ou au Directeur général.

#### – **Disponibilité des athlètes pour les contrôles hors compétition**

LE PRESIDENT fait référence à la question des contrôles hors compétition et à la disponibilité des athlètes. Il souhaite que tous les constituants du Mouvement olympique (les athlètes, les FI, les CNO et le CIO) soumettent leurs réflexions, avant la prochaine réunion, sur la manière d'améliorer le processus. Il est dangereux qu'un athlète puisse disparaître pendant trois semaines ou un mois sans que personne ne sache où il se trouve.

M. HYBL partage l'avis du Président.

LE PROFESSEUR DE ROSE intervient sur la question de la localisation des athlètes. Lorsqu'il reçoit une demande, cette demande est assortie d'une date limite. Même s'il sait qu'un athlète n'est pas disponible, il est obligé de se rendre sur place et de signaler l'absence de l'athlète. Une plus grande souplesse est requise, et à ce moment-là, on trouvera davantage d'athlètes que maintenant.

LE PRESIDENT déclare que les CNO sont quotidiennement en contact avec les FN, et disposent sans doute de plus d'informations que les FI.

LE PROFESSEUR DE ROSE ajoute que l'AMA devrait être en mesure d'intervenir dans la procédure de tests.

#### DECISION

Chacun des constituants du Mouvement olympique (athlètes, FI, CNO et le CIO) soumettra ses réflexions sur la manière d'améliorer le processus des contrôles hors compétition inopinés.

– **Projets de recherche**

LE PRESIDENT soulève la question des projets de recherche.

LE PROFESSEUR LJUNGQVIST signale qu'il n'est pas en mesure d'en discuter. Les travaux de sa commission ont été retardés par l'absence d'une personne chargée de traiter la question et par l'absence d'examen par le Comité Ethique et éducation de la question de la distribution des fonds. A sa connaissance, 12 des 21 projets auraient dû recevoir leur financement, mais il ne dispose pas d'informations spécifiques.

LE DIRECTEUR GENERAL estime qu'il existe un manque de personnel. Le Professeur Saltín a aimablement promis d'effectuer cet examen. Une réunion a été organisée avec le Professeur Saltín, qui ne s'est pas présenté. La seule excuse pour ce retard tient à ce que l'AMA a dû mettre en place son propre système d'examen éthique. L'AMA espère recevoir la confirmation des 12 projets de la part du Professeur Saltín dans la semaine, et le Directeur général sera plus qu'heureux de procéder aux premiers paiements dès que possible.

LE PRESIDENT juge la situation insatisfaisante, d'autant que le financement de la recherche revêt la priorité la plus élevée pour l'AMA dans les cinq années à venir ; il propose que l'on demande à quelqu'un d'autre d'assurer l'examen.

LE PROFESSEUR LJUNGQVIST convient qu'une telle question administrative ne pourra pas se fonder sur un travail bénévole. Le Professeur Saltín ne pourra pas être employé pour assurer des tâches administratives pour l'AMA, mais s'est porté volontaire pour en faire le plus possible. Le Professeur Ljungqvist a été réticent lorsque le Dr. Vereen a demandé d'examiner l'aspect éthique des bourses de recherche, puisque cela exigeait de recommencer tout le processus.

A sa connaissance, la moitié des dossiers approuvés par le comité sont encore à l'étude.

M. WALKER fait remarquer que si le Comité Santé, médecine et recherche, puis le Comité Ethique et éducation examinent les projets, cela entraînera des retards. Le Comité Ethique et éducation pourrait étudier une proposition avant le Comité Santé, médecine et recherche afin d'éviter de nouveaux retards.

**DECISION**

Un rapport sur la situation concernant la distribution des fonds destinés à la recherche sera présenté en avril.

– **FIBT**

LE PRESIDENT demande à M. Howman de rédiger une lettre à la FIBT pour demander, au nom de l'AMA, des explications relatives à la sanction infligée par la FIBT à S. Prusis.

**DECISION**

M. Howman rédigera une lettre à la FIBT pour demander, au nom de l'AMA, des explications relatives à la sanction infligée par la FIBT à S. Prusis.

– **Aide Olympique**

M. KOSS saisit l'occasion pour inviter les membres à la table ronde de l'Aide Olympique, au cours de laquelle auront lieu des discussions sur l'utilisation du sport pour le développement, la santé et la paix dans le monde.

**9. Prochaines réunions**

LE PRESIDENT espère qu'une réunion du Comité exécutif pourra se tenir à Kuala Lumpur en avril 2002.

Le Comité exécutif de l'AMA se réunira également le 3 juin, et le Conseil de fondation le 4 juin 2002 à Montréal.

## DECISIONS

1. Un Comité exécutif de l'AMA se tiendra, si possible, à Kuala Lumpur en avril 2002.
2. La réunion du Comité exécutif de l'AMA se tiendra le 3 juin 2002, suivie par une réunion du Conseil de fondation le 4 juin 2002 à Montréal.

LE PRESIDENT remercie les membres d'avoir assisté à cette réunion du Conseil de fondation à Salt Lake City, et leur signale qu'une conférence de presse de l'AMA aura lieu au Utah Centre à 13h30.

La séance est levée à 12h30.

## P O U R   A P P R O B A T I O N

**Me. RICHARD W. POUND, QC**  
PRESIDENT DE L'AMA